

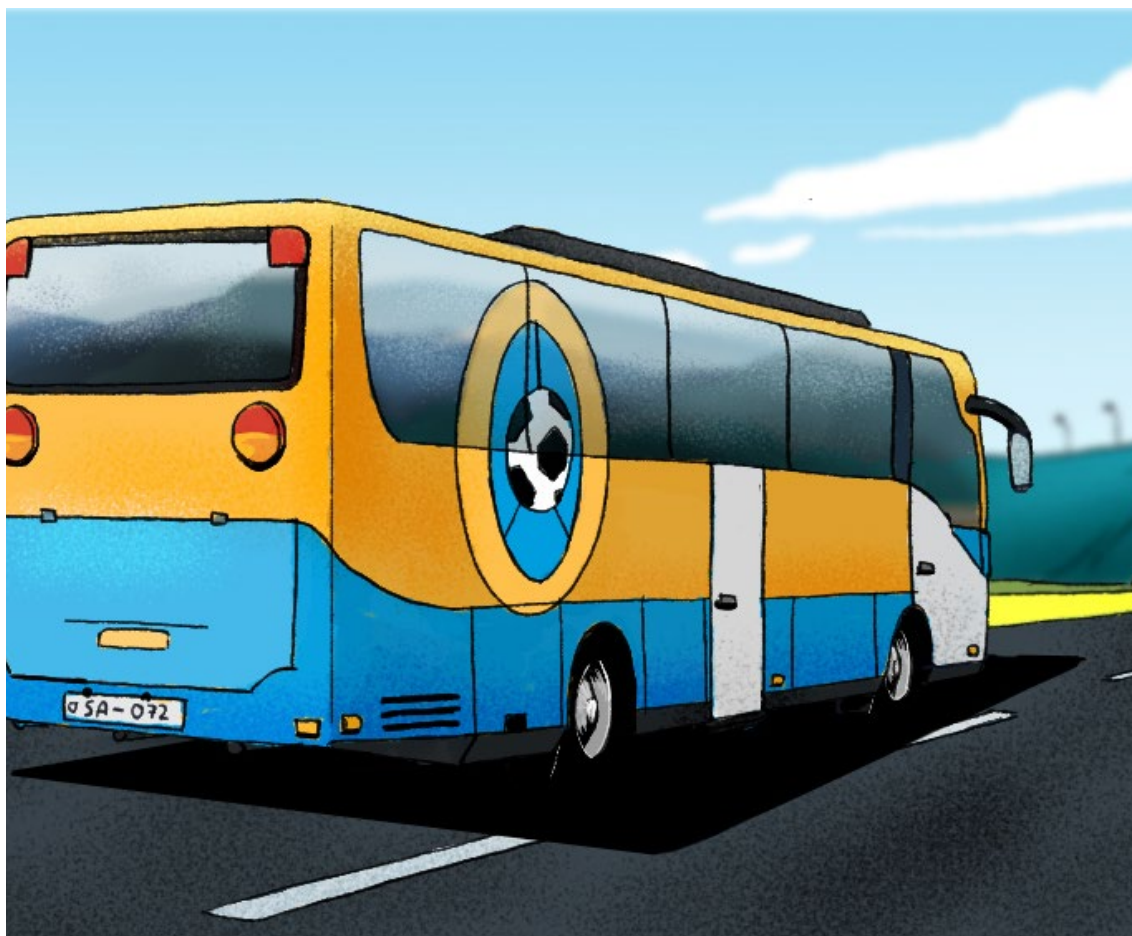


2.11 Fiche d'information : Supervision des activités et des voyages, y compris des nuitées

Voyager pour se rendre à des matches et à des tournois à l'extérieur devrait être à la fois sûr et amusant pour les enfants.

Les parents et les tuteurs s'inquiètent souvent lorsque leurs enfants sont loin d'eux, mais une planification et une préparation minutieuses devraient aider à apaiser leurs craintes et à montrer que vous avez pris en compte les divers besoins de leurs enfants et les dangers potentiels liés à une excursion.

Les considérations suivantes aideront à mettre en œuvre des mesures de sauvegarde appropriées.



Niveaux de surveillance

Vous déterminez le niveau de surveillance nécessaire en fonction de l'âge et du nombre des enfants. Des ratios minimum adultes / enfants peuvent être établis par la loi.

Généralement, plus les enfants sont jeunes, ou plus l'activité ou l'environnement sont exigeants, plus le nombre d'adultes nécessaires pour les surveiller en toute sécurité est élevé. Lorsque les enfants ont des besoins spéciaux, une supervision et un soutien supplémentaires peuvent être nécessaires.

En règle générale, les ratios de surveillance suivants s'appliquent :

- Enfants âgés de 4 à 8 ans - un adulte pour six enfants
- Enfants âgés de 9 à 12 ans - un adulte pour huit enfants
- Enfants âgés de 13 à 18 ans - un adulte pour dix enfants

Il est toujours utile de prévoir au moins deux adultes pour superviser des excursions sur plusieurs jours ou des trajets prolongés. Si quelque chose se produit, par exemple un enfant doit être emmené à l'hôpital, l'autre adulte peut continuer à surveiller les autres enfants. Si des superviseurs masculins et féminins sont disponibles, il est important d'identifier les différents rôles et responsabilités de chacun, par exemple en ce qui concerne la supervision dans les vestiaires et l'entrée dans les chambres.

Évaluation des risques

Une attention et un soutien supplémentaires sont nécessaires lorsque les enfants quittent leur environnement habituel pour des matches à l'extérieur ou d'autres activités, telles que des camps d'entraînement, en particulier si l'excursion implique une nuitée. Il est recommandé de procéder à une **évaluation des risques** pour toute activité impliquant d'emmener les enfants dans un lieu différent. Vous trouverez un exemple de formulaire d'évaluation des risques dans la boîte à outils sur la sauvegarde de l'enfance.

L'évaluation des risques ne vise pas à trouver des raisons d'annuler un voyage ! Elle a pour but d'identifier à l'avance les risques potentiels afin que des mesures puissent être prises pour les supprimer ou réduire leur impact. Par exemple, il peut arriver que l'emplacement d'un hôtel ne soit pas sûr pour des enfants. Si cette information est connue à l'avance, il pourrait être possible de changer d'hôtel. Ces mesures permettent de s'assurer que le voyage ou l'activité est sûr et amusant. Il est important de se rappeler que toute excursion ou activité qui ne peut avoir lieu en toute sécurité devrait être annulée.

Excursions et nuitées

Dans les présentes lignes directrices, le terme « adulte accompagnant » désigne les adultes qui accompagnent des enfants en voyage. Ces adultes peuvent être des



membres du personnel d'un club ou d'une organisation, tels que des entraîneurs, mais peuvent également inclure des parents et d'autres bénévoles. Un adulte accompagnant n'est pas une personne qui voyage à titre personnel en tant que soutien, il s'agit d'une personne qui a accepté d'assumer la responsabilité de s'assurer que le voyage est sûr et agréable.

Le principe directeur dans toutes les situations est que **l'intérêt supérieur de l'enfant est de la plus haute importance**. La manière dont les adultes accompagnants prennent en charge des enfants et des adolescents devrait être adaptée à leur âge et à leur maturité.

Les adultes accompagnants jouent un rôle important en assumant la responsabilité principale de la sécurité et du bien-être des enfants dont ils ont la garde **à tout moment**. Cela commence à partir du moment où l'enfant quitte son parent / tuteur et ne se termine que lorsqu'il est remis en toute sécurité à son parent / tuteur, ou comme convenu. Il faut que les parents soient clairement informés du moment auquel la responsabilité de s'occuper de leurs enfants prend fin afin d'éviter toute confusion. Par exemple, il peut être convenu que les parents iront chercher leurs enfants au club à leur retour d'une excursion ou que les enfants seront déposés sur le terrain du club, puis rentreront par leurs propres moyens.

La meilleure solution est que les parents accompagnent leurs propres enfants lors des excursions. Cela aide les parents à sentir qu'ils font partie du club / de l'organisation et à s'y engager. Leur implication allège également le fardeau de la responsabilité des clubs / organisations et réduit le risque de confusion concernant les arrangements.

Idéalement, et surtout avant une excursion de plusieurs jours, il faudrait prévoir une réunion avec les parents et les enfants pour confirmer les diverses dispositions prises pour le voyage ou ces informations devraient être fournies par écrit. Il convient de donner aux parents des numéros de téléphone d'urgence pour joindre les superviseurs de l'excursion. Il peut également être utile de demander aux enfants de signer un code de comportement ou d'aider à en élaborer un, afin qu'ils sachent ce que l'on attend d'eux pendant l'excursion.

Les parents doivent toujours donner leur autorisation pour que leurs enfants participent. Les informations médicales et les coordonnées d'urgence doivent également être collectées avant le voyage. Des exemples de formulaire de consentement et de questionnaire médical sont inclus dans la boîte à outils sur la sauvegarde de l'enfance. Selon l'endroit, l'administration de médicaments par toute personne autre qu'un médecin ou un professionnel de la santé peut être interdite. Les clubs / organisations doivent déterminer quelles sont les règles applicables au lieu concerné.

Rôle des adultes accompagnants

En plus du comportement attendu dans le code de conduite, les adultes accompagnants sont responsables des aspects suivants :

- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants. Cette mission implique de réaliser une évaluation des risques à l'avance, y compris pour le transport et l'hébergement.
- Communiquer avec les parents avant et pendant l'excursion, le cas échéant.
- Prendre ou confirmer tous les arrangements nécessaires tels que l'hébergement, la destination, le programme, les détails de la compétition, la liste des tenues et des équipements et le transport, en veillant notamment à ce que les véhicules soient en bon état et sûrs. En fonction du lieu, cela peut inclure de s'assurer que le transport n'a lieu que pendant certaines heures (de jour).
- Vérifier que les formulaires de consentement ont été signés par les parents et les enfants.
- Avoir connaissance de tous les besoins spéciaux, y compris des exigences médicales, des troubles, des besoins en termes d'accès ou des médicaments. Cela dépendra du pays, car il existe dans certains des règles strictes concernant l'administration de médicaments ou le traitement médical d'enfants, et qui y est autorisé. Dans tous les cas, les adultes accompagnants doivent bien connaître tous les besoins spéciaux et disposer de numéros de téléphone d'urgence pour joindre les parents.
- Vérifier que les enfants disposent des documents de voyage ou d'identité ou des permis nécessaires.
- S'assurer que tous les enfants portent sur eux un numéro de téléphone d'urgence à tout moment lors de l'excursion.
- Être physiquement près des enfants et savoir où ils se trouvent à **tout moment**. Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance, même pour de courtes périodes, ce qui signifie que les adultes accompagnants ne devraient pas laisser les enfants seuls dans les hôtels le soir.
- Ne pas autoriser les enfants à quitter le groupe avec des adultes, y compris des membres de la famille, sauf accord préalable et autorisation des parents de l'enfant.
- Avoir connaissance des besoins physiques et affectifs des enfants et aider à répondre à ces besoins le cas échéant ou déployer tous les efforts nécessaires pour y répondre.
- S'assurer que les enfants et les adolescents peuvent communiquer avec d'autres groupes d'enfants, par exemple en aidant à traduire si les enfants ne parlent que des dialectes locaux ou ont des difficultés de communication.
- Garder des copies des numéros de téléphone d'urgence des parents avec eux en tout temps et informer les parents immédiatement de tout problème.



- Signaler toute préoccupation concernant la sécurité, la protection et le bien-être des enfants à la personne de référence en matière de sauvegarde ou à la direction, y compris en cas de disparition d'enfants.
- Administrer le bon médicament et la bonne posologie aux enfants, si la loi l'autorise dans le pays en question et avec l'accord préalable des parents / tuteurs.
- Ne pas autoriser les enfants à rester seuls la nuit dans la chambre d'un adulte (à l'exception des membres de la famille) ou à dormir dans le même lit qu'un adulte.

Situations d'urgence et urgences médicales

En cas d'urgence, les parents de l'enfant doivent être contactés immédiatement, ou le plus tôt possible.

En cas d'urgence médicale, il faut solliciter une assistance médicale immédiate.